

Congrès fédéral et assemblée générale de la FFC

Hazebrouck – Les 24 et 25 février 2024

Retour sur le Congrès fédéral d'Hazebrouck, illustré par quelques clichés des présentations faites en séance.

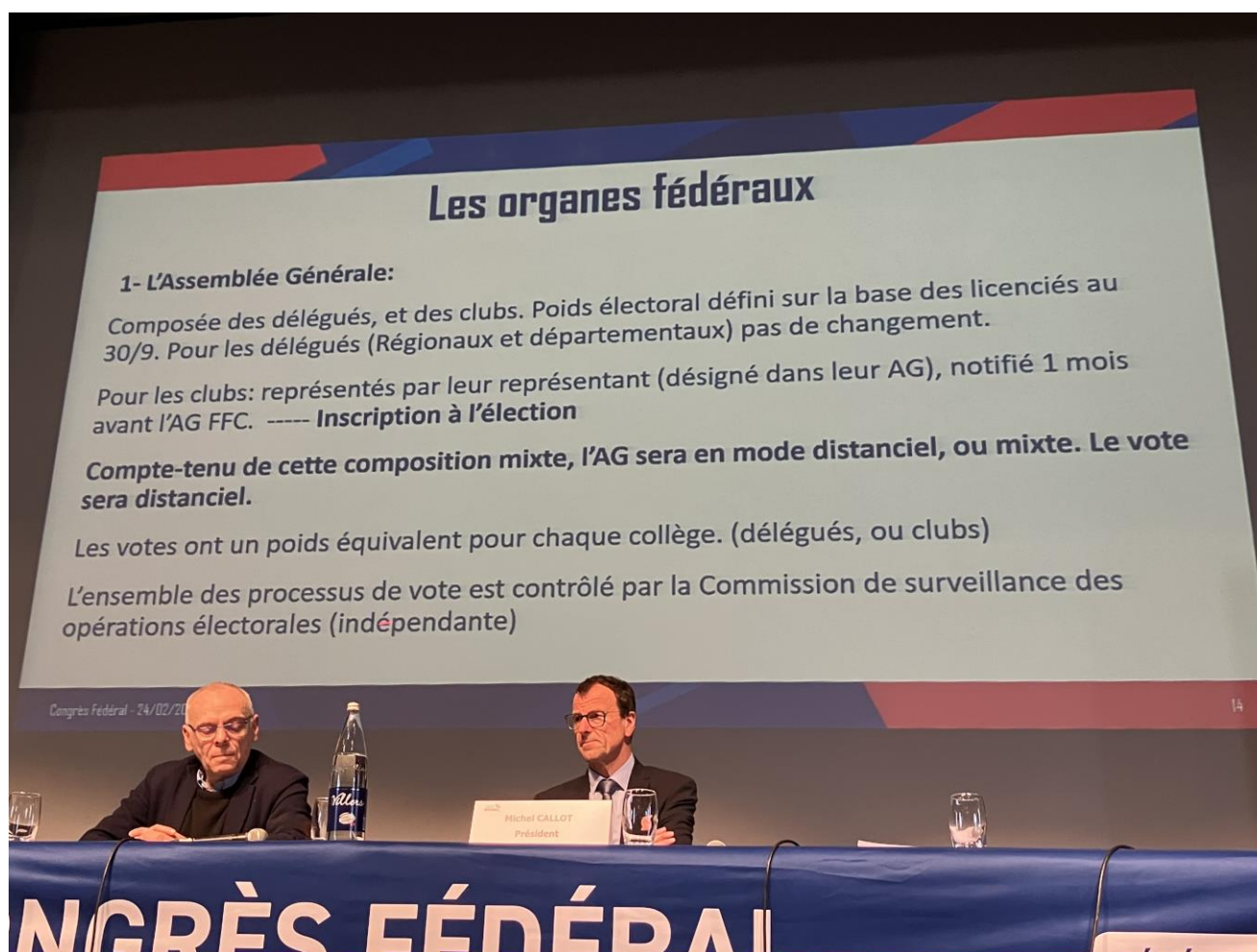


Principales informations abordées au cours du **samedi matin 24/02** (Congrès fédéral) en séance plénière :

Information sur le règlement intérieur de la FFC

Pour l'assemblée générale électorale de fin d'année, les clubs voteront par correspondance et représenteront 50% des votes. Chaque club devra voter pour les représentants de son choix. Le poids électoral de chaque structure sera défini sur la base des licenciés au 30 septembre 2024. Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois (ex. Si un président de club est président d'un département, il ne votera qu'une seule fois).

Définition des organes fédéraux :



Les organes fédéraux

Le Bureau exécutif:

11 membres: le Président, 8 membres élus par scrutin de liste (chabada), 2 SHN

Le Conseil Fédéral:

32 membres:

- 26 élus par l'AG, dont un poste «médecin, parité, scrutin uninominal
- 6 des 3 « collèges spécifiques » : SHN, entraîneurs et arbitres élus par leurs pairs

Candidatures 6 semaines avant l'AG fédérale

Composition préalable des collèges électoraux spécifiques: principe d'exclusivité



Les collèges spécifiques

Articles 26 à 29 du Règlement

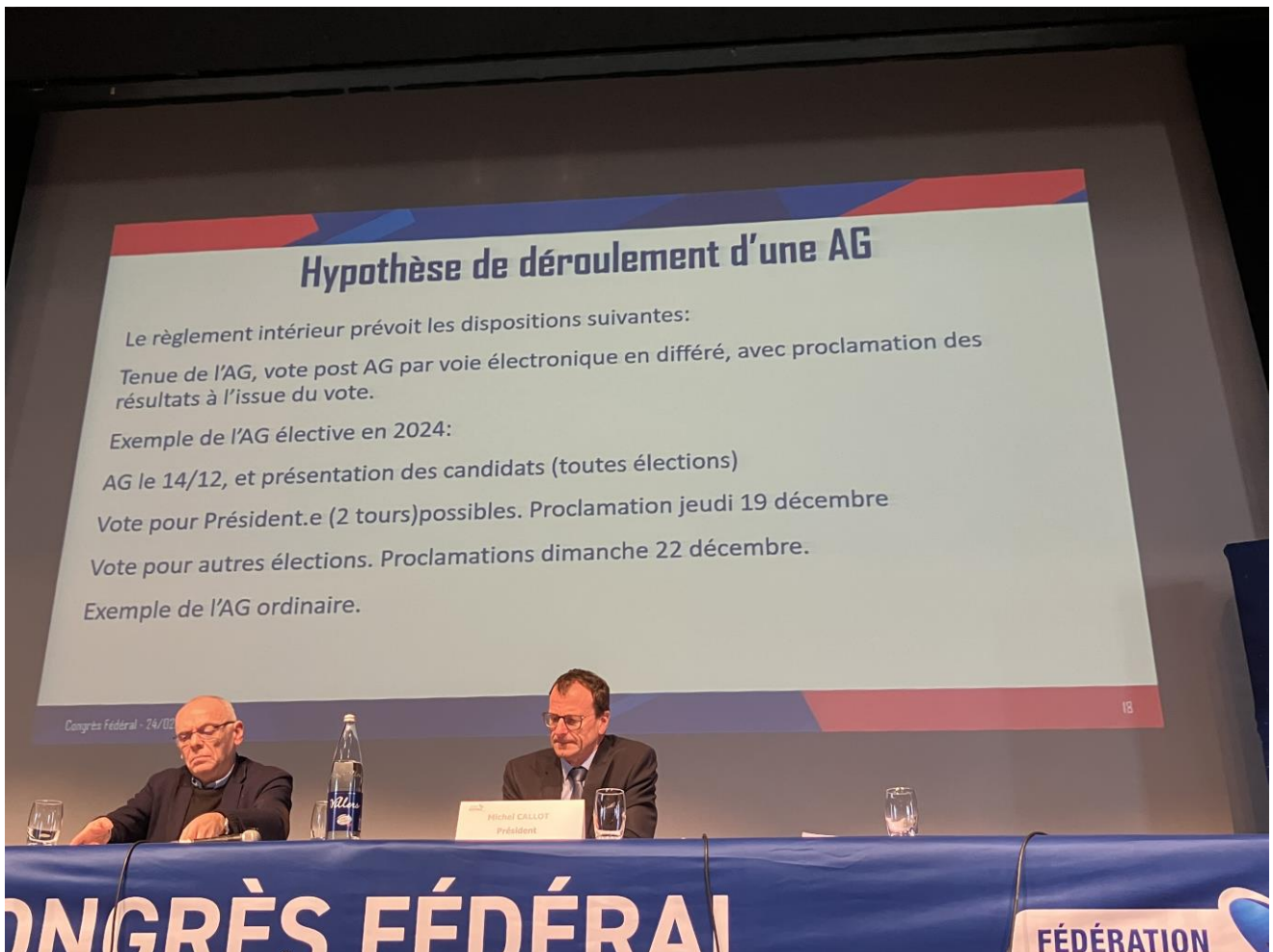
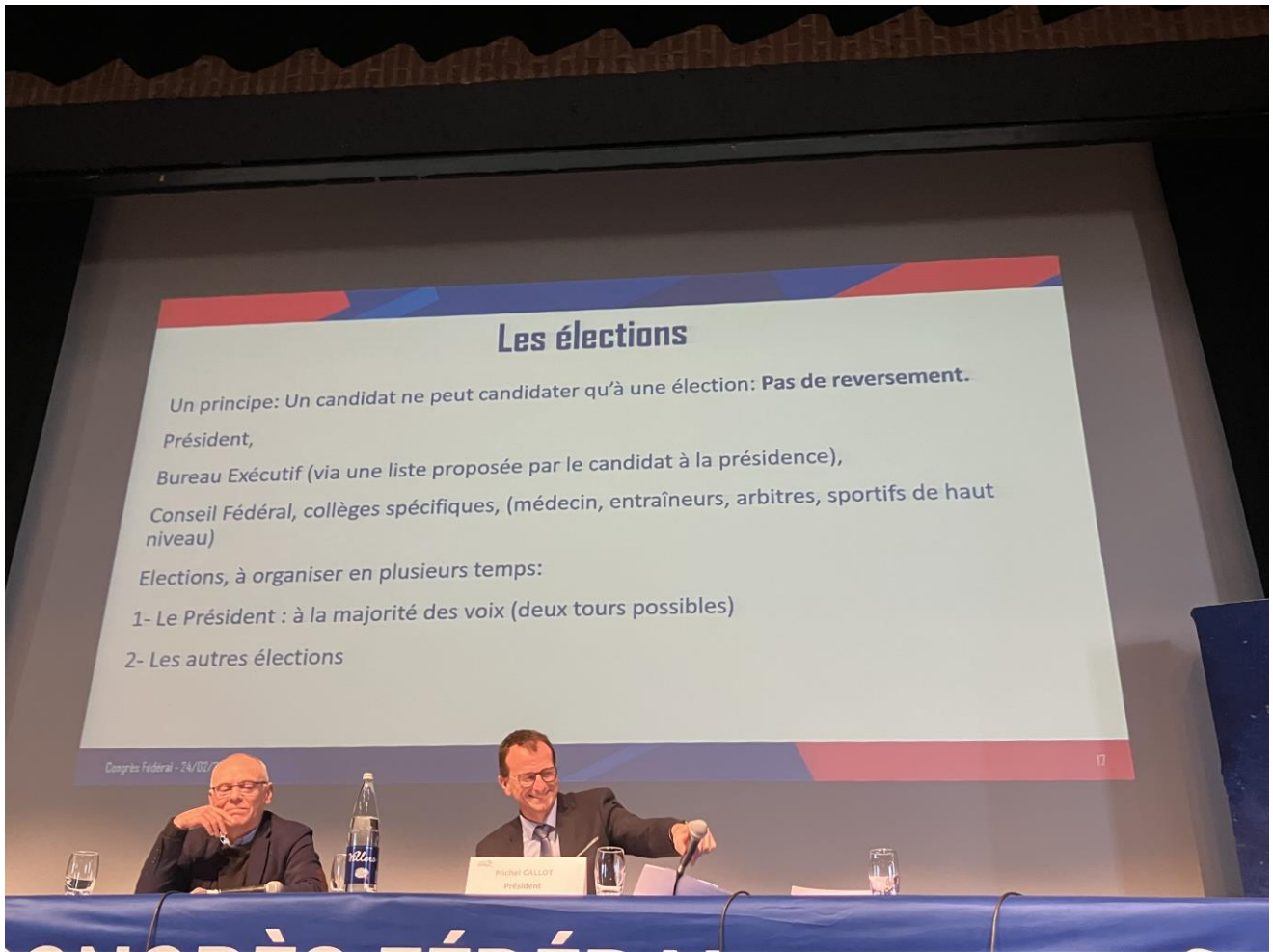
1- Entraîneurs – arbitres

Entraîneurs: titulaire d'une licence « encadrement » et titulaire d'un diplôme d'éducateur fédéral a minima. Deux candidats à désigner impérativement. Parité à respecter à la fin du scrutin (H/F)

Arbitres: titulaire d'une licence arbitre régional minimum. Deux candidats à désigner impérativement. Parité à respecter à la fin du scrutin (H/F)

2- Sportifs ou sportives de haut-niveau: Institution d'une commission de 6 membres préalablement. Liste SHN pour l'olympiade en cours et deux précédentes. Vote pour 4 candidats au moins. Les six premiers sont élus avec respect du principe de parité. La Commission désigne ses représentants BE et CF.







Tous ces sujets (slides ci-dessus) nécessitent de modifier le règlement intérieur de la FFC, lequel sera validé à l'unanimité lors de l'AG du dimanche 25/02.

Activité route haut niveau amateur

Le constat : Le rajeunissement extrême de l'âge de recrutement des élites et du mode de recrutement → précipitation de l'âge d'accès au monde professionnel.

Ce vaste sujet fait débat. Il est perçu différemment selon les régions de provenance.

Pour autant, nous devons à la fois protéger nos jeunes coureurs et leur ouvrir les portes du haut niveau.

Dans un premier temps, il est proposé :

- D'ouvrir l'accès des Coupes de France N, N2 et N3 aux U17 et U19, selon certaines formalités qui restent à définir,
- De Créer une Coupe de France des Départements pour le haut niveau.

2024, année Olympique

Parcours de la Flamme: relais collectifs FFC

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

24 relayeurs à vélo

Mont Saint Michel 31 mai : retour du Mont Saint Michel (Passerelle)

Mont Ventoux 19 juin: dernier kilomètre

Composition des relais FFC transmise depuis début octobre, présélection organisée par les comités départementaux

DU 8 MAI AU 26 JUILLET 2024

Congrès Fédéral - 24/02/2024

22

Michel CALLOT
Président

CONGRÈS FÉDÉRAL

Fan Zone FFC - Epreuve Route

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
 EN ASSOCIATION AVEC PARIS 2024

3 et 4 août sur la commune de Saint Rémy les Chevreuse
 - 14 km du Vélodrome

CONGRÈS FÉDÉRAL
 23 au 25 Février 2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE

26

Michel CALLOT
 Président

Epreuve Route Fan Zone FFC

Saint-Rémy 20^e ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE 1904

Célébrer le Sport et la Culture dans un lieu d'exception, le Chateau de Coubertin

CONGRÈS FÉDÉRAL
 23 au 25 Février 2024

FÉDÉRATION

27

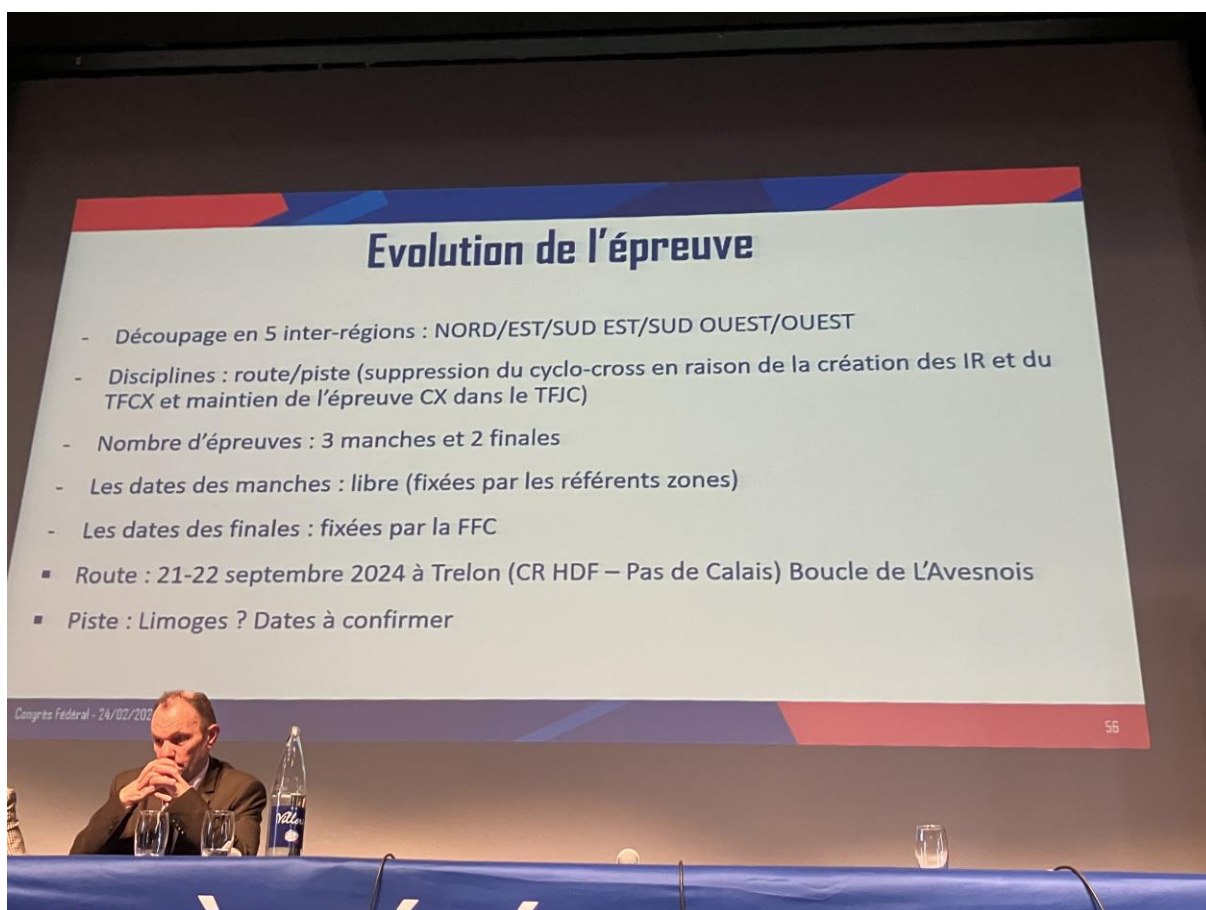
Michel CALLOT
 Président



Pour ces animations par les clubs, une rémunération de 300€/journée est prévue via l'ANS, si durée de l'animation au moins égale à 5 jours.

Principales informations abordées au cours du **samedi après-midi 24/02** (Congrès fédéral) en groupe de travail « assises des comités départementaux » :

Coupe de France des départements U17



Découpage des interrégions

Nom	Nb comités régionaux	Liste des comités régionaux	Nb de départements
Zone Nord	3 comités régionaux	Hauts de France, Ile de France, Normandie,	18 départements
Zone Est	2 comités régionaux	Grand-Est et Bourgogne Franche Comté	18 départements
Zone Sud-Est	3 comités régionaux	Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse	20 départements
Zone Sud-Ouest	2 comités régionaux	Nouvelle Aquitaine et Occitanie	25 départements
Zone Ouest	3 comités régionaux	Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire,	15 départements

Congrès Fédéral - 24/02/2020

57

Référents Inter-Régionaux

Nom	Nb comités régionaux	Nb de départements	Liste des référents	mails
Zone Nord Hauts de France, Ile de France, Normandie	3	18	Christine BAROCHE (Normandie) Antoine FRANCOIS (Hauts de France) Daniel GAGNE (Ile de France)	baroche.christine@wanadoo.fr antoine-francois@laposte.net daniel_gagne@yahoo.fr
Zone Est Grand-Est et Bourgogne Franche Comté	2	18	Sébastien BOTEREL (Grand-EST) Marine STRAPPAZON (BFC)	s.boterel@ffc.fr m.strappazon@ffc.fr
Zone Sud-Est Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse	3	20	Joël COUFOURIER	jcoufourier@auvergnerhonealpescyclisme.com
Zone Sud-Ouest Nouvelle Aquitaine et Occitanie	2	25	Didier TIFFON (NA) Benoît MALAVAL (Occitanie)	ditiiffon@gmail.com b.malaval@ffc.fr
Zone Ouest	3	15	Aurélien VAULEON	a.vauleon@ffc.fr

Congrès Fédéral - 24/02/2020

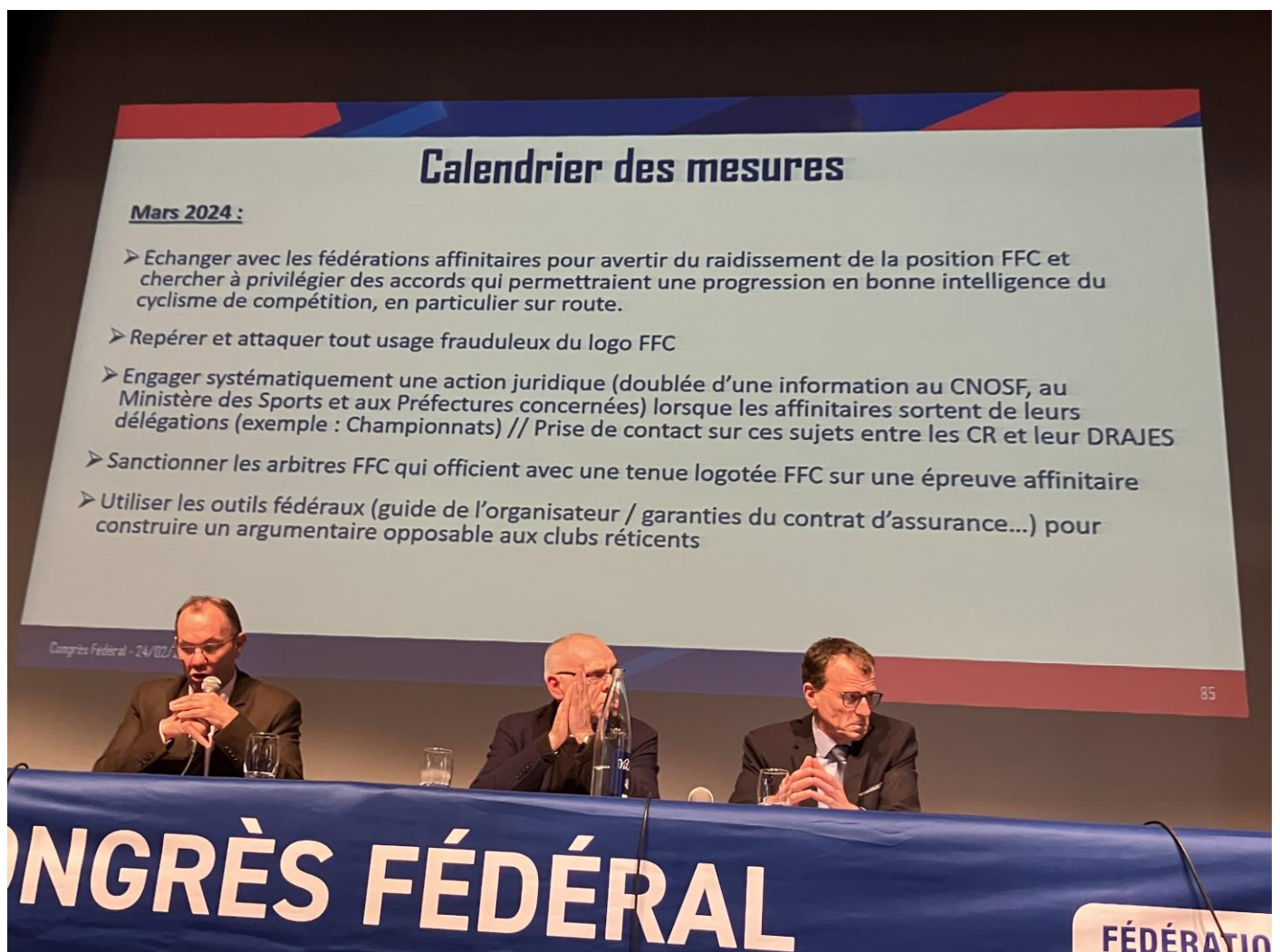
58

CONGRÈS FÉDÉRAL

FÉDÉRATION

Les principaux points du règlement (1)

- **Maillot** : Le port du maillot du comité départemental sera toujours obligatoire
 - **Matériel** : Utilisation d'un vélo traditionnel de route ou de piste, des roues traditionnelles, d'un casque classique et de gants (piste uniquement)
 - Chaque épreuve est considérée comme une épreuve à part entière
 - **Dépannage** : dépannage neutre assuré par l'organisateur et un dépannage à poste fixe (nouveau en test pour 2024*) / sauf sur CLM
 - **Ouvre droit à la Qualification pour le Championnat de France sur Route (sauf 2024 car du 8 au 12 mai à Altkirch GES et sur piste de l'Avenir U17 (Vélodrome de Loudéac BRE – 30 octobre au 3 novembre 2024)**
- * suppression des véhicules suiveurs (démarche RSO)*



- Valoriser une sorte d'idéal fédéral (nos champions, notre histoire, notre identité...) pour faire accepter l'idée d'un combat partagé contre les affinitaires.
- Sur cette partie de la communication, l'enjeu sera de créer le maximum d'adhésion pour limiter les effets de résistance, voire de sortie de la FFC. Utiliser le principe du « fédérer contre » qui est souvent générateur d'une dynamique puissante
- Cibler les affinitaires autant que le droit nous le permet pour stigmatiser le niveau réel de ce qu'ils font (du style : Préférez l'original à l'imitation)
- Montrer un front le plus uni possible (Siège FFC / CR / CD / Clubs)

Congrès Fédéral - 24/02/2025

86

CONGRÈS FÉDÉRAL

Applicable en 2025 :

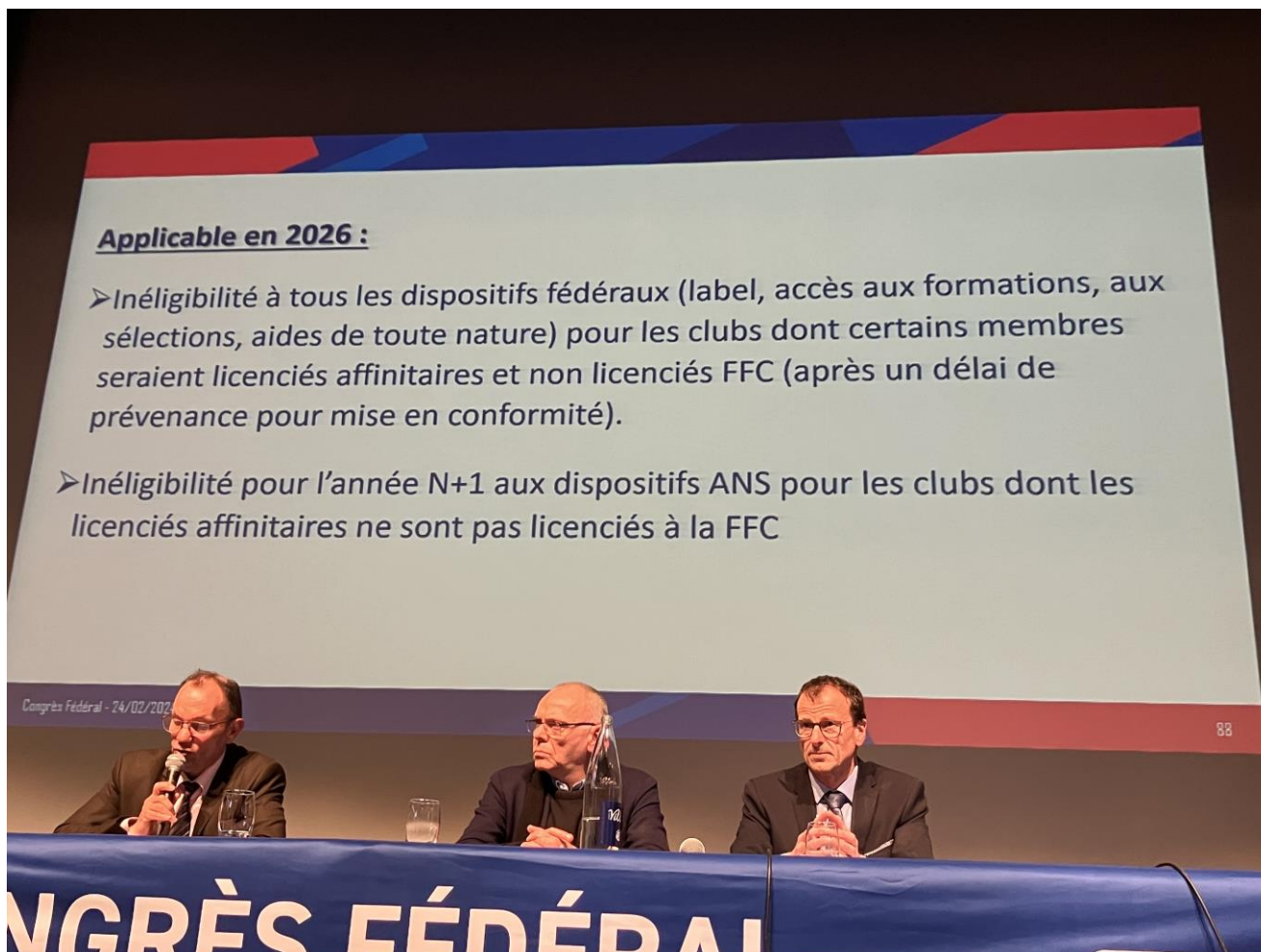
- Reprise en main plus ferme de la construction des calendriers pour garantir une offre de proximité régulière (Access)
- Imaginer des regroupements d'épreuves (catégories) qui donnent plus d'envergure aux organisations FFC qu'aux organisations affinitaires
- Inéligibilité à tous les labels fédéraux pour les clubs dont certains membres seraient licenciés affinitaires et non licenciés FFC (après un délai de prévenance pour mise en conformité).
- Montrer notre capacité de reconquête (réforme des licences et de l'activité / Reprise en main des calendriers...)
- Travailler avec la mise en avant d'exemples vertueux. Possible au niveau du comportement de certains clubs (notamment en matière d'organisation), possible aussi progressivement pour des CD et des CR dans leur dynamique de mise en œuvre des mesures vues ci-dessus
- Communiquer sur toutes les actions juridiques qui seraient menées par la FFC dans les cas vus ci-dessus

Congrès Fédéral - 24/02/2025

87

CONGRÈS FÉDÉRAL

FÉDÉRATION
FRANÇAISE



Extrait du discours de clôture de Michal CALLOT :

Le deuxième sujet est cette affirmation de notre position vis-à-vis des fédérations affinitaires. Le sujet n'est pas leur existence ou leur présence dans tel ou tel sport le sujet est le périmètre de leurs compétences. Très clairement, notre fédération est la seule à avoir délégation pour organiser un système sportif de compétitions et, à travers ce circuit, un système, de détection et de progression pour les meilleurs vers le haut niveau. Chacun comprendra qu'on ne peut pas accomplir ces missions en ne s'occupant que du haut du panier et que ce système doit reposer sur une base large. Notre contrat de délégation avec l'Etat nous oblige en la matière et notre ADN de fédération compétitive amène naturellement nos dirigeants dans cette optique. C'est la raison pour laquelle la loi d'abord, nos statuts ensuite, nous donnent quelques outils pour que ces grands principes de l'organisation du sport en France puissent s'appliquer également pour nous, pour le cyclisme. Sans doute, depuis trop longtemps, avons-nous été laxistes sur ce sujet. On comprend d'ailleurs aisément pourquoi, puisque nos propres clubs sont allés chercher des opportunités auprès des Fédérations affinitaires. En soit la démarche n'était pas condamnable. Sauf qu'aujourd'hui ce n'est plus des opportunités que l'on va chercher mais un contournement des règles pour ne prendre, dans chaque fédération que les avantages en s'exonérant des obligations. Collégalement cela ne peut pas fonctionner et c'est pour cela, plus particulièrement au niveau de responsabilités que vous représentez dans cette salle que nous allons devoir redresser la barre. Il faut le faire progressivement mais fermement.

Sur ce sujet des affinitaires, l'objectif développé consiste bien à faire valoir le savoir-faire des clubs de la FFC, à éviter une usurpation par les organisateurs des courses UFOLEP, FSGT des logos de la FFC, des compétences de la FFC (arbitres, signaleurs, ...), pour ne plus jamais amené une quelconque équivoque.

Il est fondamental que les clubs qui possèdent la double affiliation (FFC/UFOLEP, FFC/FSGT) ou la triple affiliation (FFC/UFOLEP, FSGT) présentent une liste de licenciés aux affinitaires également licenciés obligatoirement à la FFC.

Pour mémoire, il n'existe aucune convention nationale entre la FFC et l'UFOLEP.

Une convention nationale existe avec la FSGT et date de 1997, autant dire qu'elle est obsolète.

Par ailleurs, il faudra exiger que les courses UFOLEP et FSGT soient bien inscrites sur un calendrier officiel.

Enfin, les clubs de la FFC étant soumis à déposer leur demande d'autorisation d'organisations de courses, les clubs affinitaires devront également s'y soumettre dans les mêmes conditions que les clubs de la FFC.

Plus aucune demande sur simple formulaire papier ne sera autorisée.

Point sur les licenciés

Au 30 septembre 2023, nous recensons 107827 licenciés, soit une diminution de 1,68% par rapport à 2022.

2295 clubs étaient affiliés en 2023 (- 57/2022).

La moyenne de licenciés par club est de 47.

Répartition des licenciés :

- Cyclisme traditionnel	56319
- VTT	26783
- BMX	24035
- Autre	190

Les licenciés :

- Compétition	32148
- Jeunesse	44 466
- Sport	13504
- Santé	159
- Staff	17214
- Staff Pro	336

Enfin, les féminines représentent 13283 licenciées, soit 12,32% des licenciés.

Les organisations :

8956 organisations en 2023 (+ 2,6%)

- 5682 sur route
- 1953 cyclo-cross
- 211 sur piste
- 729 en VTT
- 341 en BMX

Enfin, Michel CALLOT a rappelé l'importance pour les clubs de respecter scrupuleusement l'article 9 des statuts de la FFC qui expose ceci :

TITRE II - LA LICENCE –

Article 9 – Délivrance de la licence

La licence prévue à l'article L. 131-6 du Code du sport est délivrée par la Fédération dans les conditions prévues au règlement intérieur. Elle est délivrée aux personnes qui en font la demande aux conditions générales suivantes, détaillées dans le règlement intérieur et les règlements sportifs et techniques : - s'engager à respecter l'ensemble des règles et règlements, notamment fédéraux, relatifs à la pratique sportive ainsi qu'aux règles relatives à la protection de la santé publique, - répondre aux critères liés, notamment à l'âge, à la nature de la discipline pratiquée, à la durée de la saison sportive, à la participation à des compétitions. La prise de licence matérialise le lien juridique entre son titulaire et la Fédération et marque le respect volontaire par son titulaire des statuts et règlements de celle-ci. La licence confère à son titulaire le droit de participer aux activités sportives de la Fédération, dans les conditions prévues par les présents statuts, par le règlement intérieur et par les règlements fédéraux. Sauf s'agissant de la licence à titre

individuel, elle permet à son titulaire, sous réserve des prescriptions particulières prévues par ailleurs, d'être candidat à l'élection aux organes dirigeants de la fédération et de ses organismes déconcentrés ainsi que d'exercer les mandats afférents. La durée de validité de la licence est fixée par le règlement intérieur.

Elle est délivrée au titre de l'une des catégories suivantes :

- compétition ;
- encadrement ;
- arbitre ;
- dirigeant ;
- loisir.

Les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération sont tenus d'être titulaires d'une licence de la Fédération. En cas de non-respect de cette obligation, les associations affiliées concernées et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire. La licence d'agent sportif, délivrée par la fédération en application des dispositions du code du sport gouvernant l'activité des agents sportifs ne constitue pas une licence fédérale au sens du présent article mais un titre administratif permettant l'exercice de cette activité dans le secteur du cyclisme. Son régime juridique, notamment ses conditions d'acquisition, de suspension et de retrait, est exclusivement régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par le règlement de la FFC relatif aux agents sportifs

Classement des Comités régionaux :



La Normandie 1^{ère} en polo-vélo.

Les représentants de la Normandie :

